

L'animateur : M Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe BRANDY, Patrick BOURABIER, Philippe ANDRIEUX,
Christian FRESNEL

Membre excusé : M Jean Marie SARDAIN

Le PV n°19 de la réunion de la commission SENIORS en date du 14/02/2019 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA).
Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAIT :

- Séniors D4 – (amende 40 euros)

Poule A : US CHAMPAGNE MOUTON (2) du 17/02/2019 (**2^{ème} Forfait**)

2° - REGLEMENTS FINANCIERS

Rencontre Coupe CHARENTE : JS SIREUIL – FC ROULLET du 05/01/2019

Arbitre : Monsieur Tayeb BOUAZZA

Les frais d'arbitrage pour la somme de 53,06 € seront crédités à l'arbitre par débit du club de JS SIREUIL.

Rencontre Coupes des RESERVES : AS BEL AIR (2) – AS PTT DIRAC (2) du 27/01/2019

Arbitre : Monsieur Tahar BOUAZZA

Les frais d'arbitrage pour la somme de 24,06 € seront crédités à l'arbitre par débit du district.

Rencontre D5 : FC TARDOIRE (4) – ENT. PRANZAC (2)/MORNAC (3) du 16/02/2019

Arbitre : Monsieur Nicolas NIORT, joueur suspendu

Les frais d'arbitrage pour la somme de 24,06 € seront crédités au club de ROULLET par débit des deux clubs à hauteur de 12,03 € chacun.

3° - CHAMPION'S DIV

Une table ronde est organisée afin de définir les modalités d'organisation des ½ et finales de la champion's div.

Les participants : la commission des compétitions SENIORS, Jean GUILLEN et Jean-Jacques RABOISSON (membres de la commission S.R.L.), Bernard VAILLAND (Président de la C.D.A.), Olivier BLANCHETON et Gilles ROUFFIGNAT (membres de la commission innovation).

4° - INFORMATIONS DIVERSES

- Courriel de Monsieur Tahar BOUAZZA, arbitre, du 14/02/2019, pris note,
- FC ROUILLAC, Monsieur ACHERKI, du 18/02/2019, pris note,
- AS MONS, Monsieur Jacky GUILLIEN, des 18 et 19/02/2019, pris note,
- CS CHASSORS, du 19/02/2019, pris note,
- US ETAGNAC, Monsieur Gérard OURVRIER-BONNAZ, des 08 et 19/02/2019, pris note,
- US ABZAC, Madame Isabelle BONNEAU, du 13/02/2019, pris note,
- AS PUYMOYEN, Monsieur Pierre PARDAILHE, du 18/02/2019, pris note,
- US CHAMPAGNE MOUTON, Monsieur Martial BOUCHET, du 17/02/2019, pris note,
- ENT BERNEUIL/SALLES, Monsieur Stéphane FEUILLET, du 15/02/2019, pris note,

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 28 Février 2019 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15

L'animateur Jean-Charles GUIGUEN

Le secrétaire Patrick BOURABIER

